

VILLE DE  
CHÂTEAU-ARNOUX  
SAINT-AUBAN



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

### **OBJET : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT "INCENDIE ET SECOURS" AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux et le dix Novembre à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé  
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de  
**Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – M. ROVIRA Marc – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULLIEN Bernard – Mme PIERRAT Brigitte – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy – M. DALCANT Jacques – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. CARMONA Alain – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. BERTRAND Philippe – M. HERRERO Alexis – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia – Mme GIACHINO Lisa.

#### **ONT DONNE PROCURATION :**

Mme FALAIX Evelyne a donné procuration à M. JULLIEN Bernard  
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain  
M. FAYET Stéphane a donné procuration à M. JULIEN Guillaume  
M. DELAHAYE Guy a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

#### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia



***MME FRANCINE OBELISCO A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.***

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 10 Novembre 2022.  
Délibération N° DM\_2022110N131

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT "INCENDIE ET SECOURS" AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le décret N° 2022-1091 du 29 Juillet 2022 invite les collectivités territoriales à désigner un représentant "Incendie et secours" au sein du Conseil Municipal. Sous l'autorité du Maire, ce correspondant pourra :

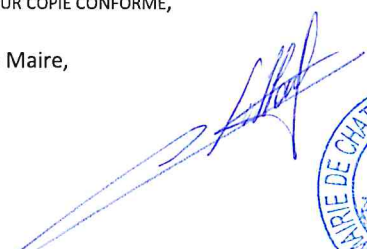

- Participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et secours local dont relève la Commune,
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la Commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la Commune.

Il informera périodiquement le Conseil Municipal des actions qu'il aura mené dans son domaine de compétence.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est invité à désigner M. Bernard JULLIEN en qualité de représentant "Incendie et secours" au sein de l'Assemblée.

**OUI CET EXPOSE**, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

➤ **DESIGNE** M. Bernard JULIEN en qualité de représentant "Incendie et Secours".

<p>AFFICHEE LE : .....</p> <p>RETIREE LE : .....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 5-3</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE DIX NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p></p> <p>René VILLARD</p> 
--	--